

mairie12.paris.fr

2023/2024

# 0-16 ans

LE GUIDE DE LA  
**PETITE ENFANCE,**  
DE L'ÉCOLE ET DU  
**PÉRISCOLAIRE**  
DANS LE 12<sup>e</sup>

MAIRIE  
**12**



**Emmanuelle Pierre-Marie**

Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement

[@EPierreMarie](#)



**Jeanne Dallot**

Adjointe à la Maire chargée de la petite enfance

[@DallotJ](#)



**Isabelle Rocca**

Adjointe à la Maire chargée des affaires scolaires, des nouveaux apprentissages, de la parentalité et des familles

[@isabelle\\_rocca](#)

## Sommaire

- 3** | La petite enfance
- 15** | Les écoles
- 31** | Les collèges
- 35** | Le 12<sup>e</sup> pour les familles

# Édito

Chèr-es enfants et chèr-e-s parents,

L'équipe municipale du 12<sup>e</sup> a à cœur d'améliorer la vie des familles de l'arrondissement, de participer à une meilleure conciliation de la vie familiale, personnelle et professionnelle, en proposant une ville davantage adaptée aux enfants. Les services municipaux mettent tout en œuvre pour que leur accueil se déroule dans les meilleures conditions et en toute sécurité afin de favoriser leur développement, leur autonomie et leur épanouissement.

De la petite enfance à l'adolescence, toutes nos actions sont tournées vers les besoins réels des familles. Il reste essentiel que les initiatives locales intègrent les plus jeunes et leurs parents dans l'avenir du 12<sup>e</sup> ! Nous resterons cette année encore, à l'écoute de vos besoins : en proposant des modes d'accueil adaptés, en continuant à offrir à vos enfants une restauration scolaire de qualité, saine et durable, en enrichissant l'offre périscolaire et extrascolaire, sportive et culturelle, destinée à vos enfants. Cette dernière est désormais recensée dans " ma petite infolette culture ", dispositif lancé cette année pour les enfants âgés de 3 à 14 ans.

Nous continuons également à renforcer les dispositifs existants, avec les équipes éducatives et nos partenaires. Nous reconduisons « Les Samedis en Famille » dans nos établissements de la petite enfance et nous continuons d'ouvrir les cours d'école le week-end afin que les Parisien-nes puissent partager des moments chaleureux, autour d'activités ludiques, artistiques, citoyennes... Le choix que nous avons fait, avec vous et pour eux, de " mettre la ville à hauteur d'enfants ", se réalise progressivement, également à travers les aménagements de Rues aux Écoles et de Cours Oasis.

Nous nous engageons à défendre l'égalité des chances en favorisant de meilleures conditions de développement des enfants au quotidien. En ce sens, nous organisons des événements afin que chaque famille puisse trouver les informations dont elle a besoin notamment avec les Forums Été ou encore la reprise des réunions sur les modes d'accueil de la petite enfance. De même, la première édition du Forum Parentalité sur les pratiques addictives s'est tenue en janvier dernier, dans le but d'apporter aux parents des informations, un soutien ou un échange avec des professionnel-les pour accompagner les familles. A suivre une deuxième édition début 2024 sur un autre thème-enjeu pour la parentalité !

Ce guide se veut un outil pratique que nous souhaitons vous offrir pour vous accompagner, ainsi que vos enfants, au quotidien. Il contient des informations clés qui permettront à votre enfant de s'épanouir de sa naissance jusqu'au collège dans le 12<sup>e</sup> arrondissement.

Pour des conseils plus personnalisés, le Relais Informations Familles de la Mairie du 12<sup>e</sup> est à votre disposition afin de vous aiguiller. N'hésitez pas à prendre rendez-vous !

Avec vous et pour vous, notre arrondissement poursuivra son développement pour être toujours plus accueillant, inclusif et épanouissant pour nos enfants.



# LA PETITE ENFANCE

- 4** | Les modes de garde collectifs
- 8** | L'inscription en crèche municipale
- 10** | Les tarifs
- 11** | Dans les assiettes des tout-e-petit-es
- 12** | Les assistant-es maternel-les
- 13** | La garde d'enfant à domicile ou garde partagée
- 14** | Les structures d'information, d'accompagnement et de suivi



**2 686**

PLACES EN STRUCTURES COLLECTIVES



**100 %**

DE LAIT BIO DANS LES CRÈCHES MUNICIPALES



**2**

CENTRES DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI) DANS LE 12<sup>e</sup>

# LES MODES DE GARDE COLLECTIFS

## L'offre municipale de garde collective

### Les crèches collectives municipales

Elles accueillent des **enfants âgés de 2 mois et demi à 3 ans** dans un cadre spécialement conçu pour les tout-e-petit-es.

Réparti-es par tranches d'âge ou multi-âges, les enfants sont **encadrés par des professionnel-les** : auxiliaires de puériculture, éducatrices et éducateurs de jeunes enfants. **L'établissement est ouvert toute la journée** sans interruption de 8h à 18h30, avec une amplitude horaire maximum de 10h pour l'enfant.

#### Les réunions d'information modes d'accueil

Ces rencontres entre les professionnel-les et les parents permettent de présenter le fonctionnement et les spécificités des différents modes d'accueil, collectifs et individuels, et de guider les familles dans leurs démarches. Ces réunions sont organisées plusieurs fois dans l'année en visioconférence.

📞 **D'INFO : [mairie12.paris.fr](http://mairie12.paris.fr)**



En raison de l'anonymisation des dossiers de la commission d'attribution, l'élue en charge de la petite enfance et les responsables de crèches municipales ne reçoivent pas les familles en attente d'une place en crèche.

#### Mini crèches collectives

- › 4 rue de Toul (à partir d'1 an jusqu'à 3 ans)
- › 49 rue François Truffaut
- › 33 bis rue Montgallet

#### Crèches collectives

- › 11 bis rue Édouard Robert
- › 14-16 rue Pierre Bourdan
- › 27 rue Pommard
- › 295 rue de Charenton
- › 11 rue Villiot
- › 4 rue Marie Laurencin
- › 43 rue de Picpus
- › 6 rue des Jardiniers
- › 6 rue Eugénie Eboué
- › 61 rue du Rendez-Vous
- › 72 avenue Daumesnil
- › 8 place du Bataillon du Pacifique (BERCY1)
- › 8 place du Bataillon du Pacifique (BERCY2)
- › 18 rue Georges et Maï Politzer
- › 4 impasse Druinot
- › 16 bis avenue de Saint-Mandé
- › 11 rue du Charolais
- › 33 rue Montéra
- › 7 rue de Gravelle
- › 7 rue de Cotte
- › 17 rue Lamblardie



### La crèche familiale municipale

La crèche familiale est un établissement regroupant des assistant-es maternel-les agréé-es et salarié-es par la Ville de Paris. Chaque assistant-e maternel-le accueille, à son domicile, **au maximum 3 enfants âgés de moins de 3 ans**. Une fois par semaine, les assistant-es maternel-les agréé-es accompagnent l'enfant dans les locaux de la crèche familiale. Ainsi, **la crèche familiale combine les modes de garde individuels et collectifs** permettant à la fois une relation personnalisée et une socialisation avec d'autres enfants. **Les places sont attribuées par la commission municipale**. Les tarifs et horaires sont identiques à ceux d'une crèche collective municipale.

#### › Crèche familiale municipale

43 rue de Picpus

### Les crèches hospitalières

Dans les deux établissements de la petite enfance situés à l'intérieur de structures hospitalières, la Mairie du 12<sup>e</sup> a réservé plusieurs places dont **l'attribution se fait par le biais de la commission**. Ces crèches ont la particularité de proposer **des horaires décalés**.

#### › Hôpital Saint-Antoine

184 rue du faubourg Saint-Antoine

#### › Hôpital Trousseau

26 avenue du docteur Arnold Netter

### Les haltes-garderies

Les haltes-garderies accueillent **les enfants âgés de 2 mois et demi à 6 ans à la demi-journée ou à la journée selon les établissements**. Elles permettent de socialiser l'enfant, de le préparer à la séparation parentale en douceur et de profiter de différentes activités d'éveil encadrées par un personnel qualifié.

**La demande d'inscription en halte-garderie se fait directement auprès du / de la responsable d'établissement.**

#### › Halte-garderie Picpus

43 rue de Picpus  
01 53 44 43 38

#### › Halte-garderie Paul Dukas

5 rue Paul Dukas  
01 44 68 83 25

#### › Halte-garderie Tourneux

5 impasse Tourneux  
01 71 18 75 50

### Le jardin d'enfants

Cette structure accueille 40 enfants âgés de 0 à 6 ans, répartis en deux espaces. Un multi-accueil de 15 enfants pour les moins de 3 ans et un jardin d'enfants de 25 places pour les 3-6 ans.

**Inscriptions auprès du Relais Informations Familles.**

#### › Jardin d'enfants Édouard Robert

16 rue Édouard Robert  
01 53 17 34 72

## L'offre associative de garde collective

### Les crèches associatives

Les crèches associatives sont subventionnées par la Ville de Paris et la Caisse d'Allocations Familiales. **Elles gèrent elles-mêmes leurs attributions.** La tarification est identique à celle des crèches municipales.

- › **Maison Kangourou (de 2 mois et demi à 4 ans)**  
30 bis rue Victor Chevreuil et 36 rue de Picpus  
01 88 40 04 71 - lamaisonkangourou.com
- › **Le Moulin en Herbe (de 2 mois et demi à 4 ans)**  
16-20 rue des Meuniers - 01 43 07 64 90  
lemoulinenherbe@lamaisondes-boutchou.org
- › **Au Bonheur des Ours (de 2 mois et demi à 3 ans)**  
180 avenue Daumesnil  
01 40 01 00 49 - abcpuerculture.com  
aubonheurdesours@abcpuerculture.com
- › **Graine d'ours (de 2 mois et demi à 3 ans)**  
24-26 rue de Cîteaux  
grainedours@abcpuerculture.com
- › **Les 2 Marie**  
15 A, rue Lamblardie - 01 46 46 18 40  
lesdeuxmarie.secretariat@f-d-r.org

Les 5 établissements suivants sont des crèches associatives pour lesquelles la Ville de Paris achète des places qui sont attribuées par la mairie d'arrondissement en commission d'attribution.

- › 26 avenue du Docteur Arnold Netter
- › 6/8 impasse Barrier
- › 13 rue de Reuilly
- › 3c passage Marie Rogissart
- › 43 rue des Meuniers

### Les multi-accueils associatifs

Les multi-accueils combinent au sein d'une même structure des modes d'accueil occasionnels, réguliers à temps partiel ou à temps plein. Inscriptions et renseignements directement auprès des structures. Certaines places sont réservées par la Mairie du 12<sup>e</sup> et sont attribuées lors des commissions.

- › **Multi-accueil Caramel (en appartement 8h/19h)**  
48 rue de Wattignies  
01 43 44 03 88 - caramel.asso.fr
- › **La Maison des Ours (de 2 mois et demi à 3 ans)**  
du lundi au vendredi de 8h à 19h  
9, rue Fernand Foureau Paris - 01 40 19 90 61  
maisondesours@abcpuerculture.com
- › **Multi-accueil Marcotte (de 2 mois et demi à 3 ans)**  
77 rue de Reuilly - 01 40 21 11 55
- › **Multi-accueil Bizot (de 2 mois et demi à 3 ans)**  
21 avenue du Général Michel Bizot - 01 44 75 76 16

### Les crèches parentales associatives

Ce sont des crèches collectives gérées par **une association de parents.** Ces derniers s'engagent à participer à la garde des enfants, avec le soutien de professionnel·les qualifié·es. **Inscription et renseignements directement auprès des structures.**

- › **Les Crocos**  
180 avenue Daumesnil  
01 43 47 35 82 - lescrocos.fr
- › **Les Pieds tendres**  
10 passage Abel Leblanc  
09 50 26 22 16 - lespiedstendres.fr
- › **Le Moulin Bleu**  
60 bis rue de Picpus  
01 44 67 09 83 - creche-le-moulin-bleu.fr

### Les haltes-garderies associatives

Elles accueillent des enfants d'âges différents selon la structure et proposent des repas. **Les structures gèrent elles-mêmes leurs attributions.**

- › **Relais 59 (de 3 mois à 4 ans)**  
1 rue Hector Malot  
01 43 43 20 82  
csrelais59.org



## Favoriser l'accueil de tou·tes les enfants

Tou·tes les enfants peuvent être accueilli·es dans les structures municipales. Le 12<sup>e</sup> compte par ailleurs, trois établissements qui ont la particularité de s'occuper d'enfants en situation de handicap.

### La Maison Dagobert

Cet établissement multi-accueil propose des demi-journées ou des journées complètes, en fonction des places disponibles, pour une vingtaine d'enfants âgés de 1 à 6 ans. Les inscriptions s'effectuent pour l'année, dès le mois de mai pour la rentrée de septembre.

- › **La Maison Dagobert**  
30 rue Érard - 01 53 27 36 60

☎ D'INFO : [apate.fr](http://apate.fr)

### L'école Gulliver

Ce jardin d'enfants de 36 places accueille des enfants âgés de 2 à 6 ans, en journées continues. Les inscriptions s'effectuent tout au long de l'année et sur liste d'attente, pour la rentrée suivante.

- › **L'école Gulliver**  
59/61 rue des Pirogues de Bercy - 01 43 46 25 20

☎ D'INFO : [apate.fr](http://apate.fr)

### Le multi-accueil Les 2 Marie

Ce multi-accueil associatif a ouvert ses portes au mois de septembre 2019. Il comprend une crèche et un jardin d'enfants de 96 places parmi lesquelles un tiers des places est dédié aux enfants en situation de handicap.

- › **Le multi-accueil Les 2 Marie**  
15 A, rue Lamblardie (12<sup>e</sup>) - 01 46 46 18 40  
lesdeuxmarie.secretariat@f-d-r.org

☎ D'INFO : [fondation-de-rothschild.fr](http://fondation-de-rothschild.fr)

# L'INSCRIPTION EN CRÈCHE MUNICIPALE

## Les démarches en Mairie d'arrondissement

### Préinscription uniquement sur rendez-vous :

- › **Où ?** Au Relais Informations Familles (RIF) de la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement ou par email : [ddct-ma12-creches@paris.fr](mailto:ddct-ma12-creches@paris.fr)
- › **Quand ?** À partir du 6<sup>e</sup> mois de grossesse

### Pièces à présenter :

- › Pièces d'identité du ou des parents
- › Justificatif de domicile récent
- › Livret de famille ou acte de naissance
- › 3 dernières fiches de paie ou dernier avis d'imposition des parents
- › Notification de la Caisse d'Allocations Familiales

### Confirmation d'inscription :

- › Après la naissance de votre enfant, **vous devez confirmer sa préinscription en fournissant impérativement l'acte de naissance** au Relais Informations Familles.

### Renouvellement des demandes :

Chaque demande de place en crèche doit être renouvelée tous les 6 mois auprès du Relais Informations Familles. **À défaut, votre demande sera archivée.**

- › **Relais Information Familles du 12<sup>e</sup>**  
130 avenue Daumesnil  
01 44 68 12 40  
[ddct-ma12-creches@paris.fr](mailto:ddct-ma12-creches@paris.fr)  
**sur rendez-vous**

## Attribution des places en crèche : une commission anonymisée

La commission d'attribution se réunit une fois par mois, sauf en été.

### Composition :

- › Élu-es du Conseil d'Arrondissement du 12<sup>e</sup>, de la majorité et de l'opposition
- › Coordinateur-rices de crèches de secteur
- › Responsables et adjoint-es des établissements municipaux d'accueil de la Petite Enfance
- › Médecins et puériculteur-rices de la Protection Maternelle Infantile (P.M.I.)
- › Assitant-es sociaux-ales
- › Responsable du relais petite enfance
- › Responsables des crèches associatives

### Critères d'appréciation des dossiers :

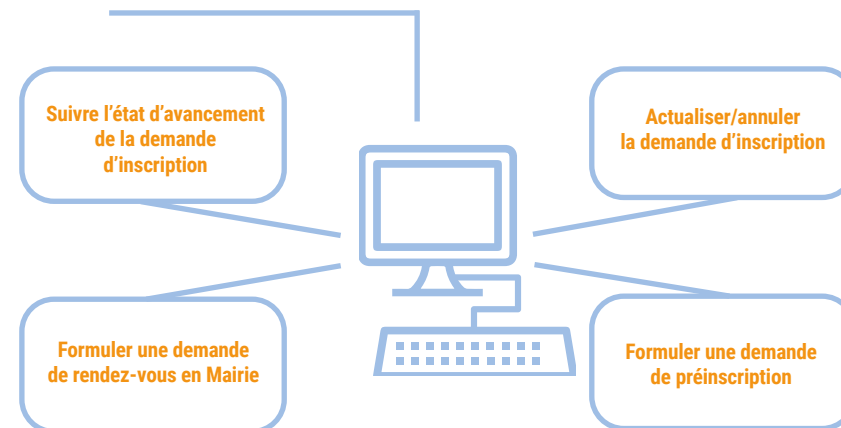
- › Situation professionnelle du ou des parents
- › Santé des enfants et du ou des parents, longue maladie, situation de handicap, etc.
- › Situation familiale, conditions d'hébergement, ressources, composition de la famille
- › Naissance multiple, fratrie, famille nombreuse

### ATTRIBUTION DES PLACES : UN PRINCIPE DE TRANSPARENCE

- › L'attribution des places en crèche est anonymisée.
- › Les places rendues disponibles (refus, déménagement, etc.) sont systématiquement réattribuées pour maintenir un fort taux d'occupation dans les crèches.
- › Les résultats mensuels de la commission d'attribution sont disponibles sur le site Internet de la Mairie du 12<sup>e</sup> et consultables par tou-tes.

## Service d'inscription en ligne

Dans le cadre des facilités offertes aux usager-ères parisien-nes, un téléservice est mis en place. Il offre 4 fonctionnalités :



Le service de préinscription en ligne est accessible sur le portail de la Mairie : [Mairie12.paris.fr](http://Mairie12.paris.fr) > Démarches et services en ligne > Petite Enfance

### Demande de préinscription

Ce formulaire vous permet de saisir une demande de préinscription en établissement d'accueil de la petite enfance au sein du 12<sup>e</sup> arrondissement. **Attention ! Cette demande de préinscription saisie en ligne ne vaut pas inscription.** Les pièces justificatives nécessaires à l'enregistrement de votre demande doivent obligatoirement être transmises au Relais Informations Familles.

### Formuler une demande de rendez-vous avec le Relais Informations Familles (RIF) pour valider la demande d'inscription

Grâce au formulaire de demande de rendez-vous, vous pouvez sélectionner un créneau proposé par la Mairie du 12<sup>e</sup> afin de venir valider votre demande de préinscription.

### Actualiser ou annuler votre demande d'inscription

Ce formulaire de mise à jour vous offre deux possibilités :

- › **Confirmer votre demande :** ce formulaire vous permet de maintenir votre demande active pendant 6 mois. Vous pouvez également mettre à jour vos coordonnées téléphoniques, mails ou indiquer la date de naissance de votre enfant.
- › **Annuler votre demande :** si vous n'avez plus besoin d'une place au sein d'un établissement d'accueil de la petite enfance, vous pouvez annuler votre demande.

### Suivre l'avancement de votre demande d'inscription

Vous pouvez suivre l'avancement de votre demande en vous connectant à l'aide de l'identifiant et du mot de passe fournis sur le certificat d'inscription remis par le Relais Informations Familles.

# LES TARIFS

## Pour connaître le montant à payer, vous devez :

- › Calculer vos ressources mensuelles, en divisant vos revenus annuels par 12.
- › Multiplier vos ressources mensuelles par le taux d'effort en fonction du nombre d'enfants.

### Tarifs journaliers pour les crèches municipales

- › **1 enfant à charge =**  
vos ressources mensuelles  $\otimes$  **0.006**
- › **2 enfants à charge =**  
vos ressources mensuelles  $\otimes$  **0.005**
- › **3 enfants à charge =**  
vos ressources mensuelles  $\otimes$  **0.004**
- › **4 enfants ou + à charge =**  
vos ressources mensuelles  $\otimes$  **0.003**

### Tarifs horaires pour les haltes-garderies municipales

- › **1 enfant à charge =**  
vos ressources mensuelles  $\otimes$  **0.0006**
- › **2 enfants à charge =**  
vos ressources mensuelles  $\otimes$  **0.0005**
- › **3 enfants à charge =**  
vos ressources mensuelles  $\otimes$  **0.0004**
- › **4 enfants ou + à charge =**  
vos ressources mensuelles  $\otimes$  **0.0003**

Pour connaître les tarifs des autres structures, merci de vous renseigner directement auprès d'elles.

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales fixe une révision des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, sur la base des revenus perçus par les familles durant l'année N-2. Cette révision qui concerne l'ensemble des familles permet une actualisation annuelle des ressources perçues et un nouveau calcul des participations familiales correspondantes.



# DANS LES ASSIETTES DES TOUT·E·PETIT·ES

La Ville propose aux enfants une alimentation de qualité dans les crèches municipales.

## Du lait 100 % bio

Depuis le printemps 2019, les 2 300 litres de lait servis chaque jour aux enfants accueilli-es dans les crèches parisiennes sont exclusivement issus de l'agriculture biologique. Paris fournit ainsi 100 % de lait bio aux enfants âgé-es de moins de 3 ans dans les crèches municipales.



# 80 %

**D'ALIMENTATION BIO  
DANS LES CRÈCHES  
MUNICIPALES**

## Une alimentation bio et locale

La Ville poursuit continuellement ses efforts pour améliorer le taux de produits issus des filières bio, locales et durables dans les assiettes des tout-e-petit-es. Fin 2022, cette part atteignait environ 80 % dans les crèches municipales parisiennes. Des plats végétariens sont également servis deux fois par semaine. La priorité est donnée au « fait maison », écartant les produits transformés contenant des additifs, colorants, huile de palme, OGM, etc.

## Des repas faits sur place

Dans les crèches collectives municipales parisiennes, la cuisine est faite sur place par un personnel formé et dans des locaux strictement contrôlés, ce qui constitue un gage de qualité et de sécurité des préparations et permet une maîtrise fine de la qualité des matières premières. Chaque crèche possède une cuisine et une ou plusieurs biberonneries.



# LES ASSISTANT·ES MATERNEL·LES

## L'accueil chez un·e assistant·e maternel·le

Les assistant·es maternel·les assurent à leur domicile la garde d'un à quatre enfants, dès l'âge de 2 mois et demi. Tou·tes les assistant·es maternel·les doivent disposer **d'un agrément délivré par le Conseil départemental. L'agrément est accordé pour une durée de 5 ans.** Il détermine le nombre d'enfants pouvant être simultanément accueilli·es.

## Le parent particulier employeur

En faisant appel à un·e assistant·e maternel·le agré·e, le parent devient son employeur. Il ou elle doit gérer son recrutement, l'établissement du contrat de travail, le versement des salaires et leur déclaration sur les sites des centres Paje emploi (pajemploi.urssaf.fr) ou Cesu (cesu.urssaf.fr). Le salaire horaire, l'indemnité d'entretien (électricité, eau, jouets, et l'éventuelle indemnité de frais de repas) sont négociés entre les parents et l'assistant·e maternel·le.

## Les aides financières

Si vous confiez votre enfant âgé·e de moins de 6 ans à un·e assistant·e maternel·le agré·e, **la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) prend en charge une partie de la rémunération de votre salarié·e et la totalité des cotisations sociales.** Le montant de cette prise en charge dépend de vos revenus, du nombre d'enfants à charge et de leur âge. L'emploi d'un·e assistant·e maternel·le agré·e ouvre droit, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt. Celui-ci est égal à 50 % des dépenses effectivement supportées dans la limite d'un plafond de 3 500 € par an et par enfant. L'aide fiscale est dans ce cas de 1 750€.

☎ D'INFO : [apate.fr](http://apate.fr)

## Où trouver la liste des assistant·es maternel·les du 12<sup>e</sup> ?

Pour vous procurer la liste des assistant·es maternel·les de l'arrondissement, contactez le service d'agrément et d'accompagnement des assistant·es maternel·les et familiaux·ales (SAMF) du 12<sup>e</sup> au : 01 55 78 86 40.

## Le Relais petite enfance

Les relais petite enfance sont des lieux de jeux et d'échange sur les pratiques professionnelles, spécialement aménagés pour les jeunes enfants et les assistant·es maternel·les qui les accompagnent. Ils sont organisés et animés par un·e éducateur·rice de jeunes enfants.

- › Retrouvez l'adresse du SAMF de votre arrondissement sur [Paris.fr](http://Paris.fr) >Enfance>choisir un mode d'accueil

## Le suivi des assistant·es maternel·les

À Paris, l'accompagnement professionnel des assistant·es maternel·les employé·es par des parents est assuré par les équipes du service d'agrément et d'accompagnement des assistant·es maternel·les et familiaux·ales (éducateur·rices de jeunes enfants, assistant·es sociaux·ales, médecins, psychologues).

- › Retrouvez l'adresse du SAMF de votre arrondissement sur [Paris.fr](http://Paris.fr) >Enfance>choisir un mode d'accueil

Des rendez-vous et visites peuvent avoir lieu à leur initiative ou à l'initiative du service d'agrément et d'accompagnement des assistant·es maternel·les et familiaux·ales, en fonction des besoins liés au suivi des pratiques professionnelles et aux évolutions de l'agrément (demandes de modifications, arrivée d'un nouvel enfant, situation particulière).

# LA GARDE D'ENFANT À DOMICILE OU GARDE PARTAGÉE

## Les gardes d'enfants

Il s'agit de professionnel·le·s qui s'occupent des enfants au domicile de la famille. **La garde est partagée quand deux familles décident de faire garder leurs enfants par une même professionnel·le.** Ce mode de garde a également l'avantage d'offrir à votre enfant un·e camarade de jeux et d'alléger le coût de la garde.

## Le parent employeur

Vous pouvez choisir de recruter vous-même votre salarié·e et de gérer les relations de travail (formalités et déclarations) ou de faire appel à une structure prestataire (association, entreprise ou opérateur public), qui doit disposer d'un agrément spécifique de l'état. Vous devenez alors client·e de la structure prestataire, qui emploie la personne intervenant à votre domicile et gère toutes les formalités administratives.

## Les aides financières

Si vous confiez votre enfant âgé·e de moins de 6 ans à une garde à domicile, **vous pouvez bénéficier d'aides financières de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ainsi que d'un crédit d'impôt. Celui-ci est égal à 50 % des dépenses effectivement supportées.**

☎ D'INFO : [caf.fr](http://caf.fr)

## Le Relais petite enfance

Les relais petite enfance sont des lieux de jeux et d'échange sur les pratiques professionnelles, spécialement aménagés pour les jeunes enfants et les gardes d'enfants qui les accompagnent. Ils sont organisés et animés par un·e éducateur·rice de jeunes enfants.

### Par la FOCSS (01 42 72 44 16)

- › **Maison des Ensembles**  
3-5 rue d'Alligre  
01 43 56 75 10

- › **Centre social**  
295 rue de Charenton  
01 43 07 49 10

### Par Crescendo (06 52 01 86 36)

- › **Centre Paris Anim' Maurice Ravel**  
6 avenue Maurice Ravel

### Par ABC Puériculture (01 43 22 84 10)

- › **Le Petit bus**  
6 boulevard Carnot  
01 43 22 84 10  
Mardi de 15h à 17h et jeudi de 9h30 à 11h30



# LES STRUCTURES D'INFORMATION, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI

## La Protection Maternelle et Infantile

Dans le 12<sup>e</sup>, deux centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI) accueillent parents et enfants dès la sortie de la maternité et jusqu'à l'âge de six ans

### Accompagnement par des professionnel·les

Une équipe pluridisciplinaire (médecin, infirmier·ère, puériculteur·rice, sage-femme, auxiliaire de puériculture, psychologue, psychomotricien·ne) propose des conseils de puériculture, des consultations médicales, des activités collectives de soutien à la parentalité et d'éveil de l'enfant. Une permanence de sages-femmes est aussi à l'écoute des femmes enceintes pour répondre aux questions relatives à leur grossesse.

### Des ateliers pour les parents

Des ateliers sont également proposés : préparation à la naissance, groupes d'échanges entre futur·es parents, accompagnement à l'allaitement, éveil du/de la tout·e-petit·e, massage du bébé, nutrition, lecture.

### Des informations pour les parents

Le service social de Protection Maternelle et Infantile réalise des séances d'information collectives destinées en priorité aux futur·es parents (15 personnes maximum) les jeudis (sauf jours fériés et vacances scolaires) de 14h à 16h. Les permanences et les séances d'information sont assurées par un·e assistant·e social·e, sur inscription auprès du secrétariat du service social de PMI (01 55 78 86 40).

### Deux centres de PMI dans le 12<sup>e</sup>

› **1 rue Tourneux**  
01 43 07 83 37

› **43 rue de Picpus**  
01 53 44 99 80

## Le Relais Informations Familles (RIF)

En Mairie du 12<sup>e</sup>, le Relais Informations Familles (RIF) accueille, informe et oriente, en un même lieu, les familles. Cette structure propose un accès personnalisé pour organiser la vie quotidienne, mener des démarches particulières comme des demandes d'inscriptions en crèche ou à l'école, des informations sur tous les modes de garde du/de la jeune enfant ou sur les lieux ressources pour les parents ou faire valoir des droits.

### › RIF de la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement

130 avenue Daumesnil  
01 44 68 12 40  
ddct-ma12-creches@paris.fr  
Ouvert tous les jours de 8h30 à 17h  
**Sur rendez-vous**

### Des informations sur Paris.fr.

La Ville de Paris informe les familles sur les modes d'accueil et dispositifs d'accompagnement des enfants de 0 à 16 ans sur Paris.fr/enfance :

- › Choisir un mode d'accueil
- › Aides et loisirs pour les familles et Paris.fr/education



# LES ÉCOLES

16 | L'inscription à l'école publique

18 | Le fonctionnement des écoles publiques

21 | L'emploi du temps des élèves parisiens

22 | Les activités péri et extrascolaires

26 | Facil'familles, votre service en ligne

27 | L'inscription en centres de loisirs

28 | La restauration scolaire



**2 782**  
ENFANTS EN  
MATERNELLE



**4 274**  
ENFANTS EN  
ÉLÉMENTAIRE



**40**  
ÉCOLES



**2,7 millions**  
INVESTIS CHAQUE  
ANNÉE POUR  
L'ENTRETIEN ET LA  
MODERNISATION  
DES ÉCOLES



**79 %**

D'ALIMENTATION  
DURABLE DANS LES  
CANTINES (BIO OU  
LABELLISÉE)



**+ de 1000**  
ACTIVITÉS  
PÉRISCOLAIRES  
PROPOSÉES



# L'INSCRIPTION À L'ÉCOLE PUBLIQUE

## Démarches d'inscription

L'inscription scolaire doit être effectuée par une personne exerçant l'autorité parentale au Relais Informations Familles (RIF). **Tou-tes les enfants résidant dans l'arrondissement peuvent être accueilli.es à l'école maternelle l'année de leurs 3 ans.** En France, l'instruction est obligatoire dès l'âge de trois ans. L'inscription d'un enfant de moins de 3 ans fait l'objet d'un passage en commission.

L'accueil des enfants de moins de trois ans est possible sous certaines conditions. La Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement a mis en place une commission pluridisciplinaire et représentative de l'ensemble des acteur-rices de l'enfance, qui se réunit en juin et décembre de chaque année, afin de statuer sur les demandes de scolarisation de niveau *Très Petite Section*, selon les critères fixés par les orientations nationales et le nombre de places disponibles dans les écoles.

Par conséquent, seul-es les enfants pour lesquel-les la commission émet un avis favorable sont admis-es à l'école de secteur pour un accueil en matinée uniquement.

- › **RIF de la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement**  
130 avenue Daumesnil  
01 44 68 12 40  
ddct-ma12-rif@paris.fr  
sur rendez-vous

## Pièces justificatives

- › Le livret de famille ou la copie intégrale d'acte de naissance
- › Le carnet de santé
- › Une pièce d'identité du/de la responsable légal-e et le cas échéant les conditions d'exercice de l'autorité parentale (jugement)
- › Un justificatif de domicile récent
- › Si l'enfant était déjà scolarisé-e, le certificat de radiation de l'école précédente
- › Courrier motivé pour une inscription d'un enfant **de 2 ans**. Les situations particulières font l'objet d'un examen au cas par cas. Muni-e du certificat d'inscription, vous êtes invité-e à vous rendre à l'école de secteur de l'enfant pour procéder à son admission.

## Sectorisation et dérogation

Les élèves sont scolarisé-es dans les écoles publiques en fonction de leur lieu de résidence. À cette fin, un « périmètre scolaire » est défini pour chaque école. En règle générale, une adresse correspond à une seule école. Parfois, un périmètre peut être commun à plusieurs écoles. Le cas échéant, des dérogations individuelles à cette sectorisation peuvent être accordées par la Mairie d'arrondissement.

### ⊕ D'INFO :

- › Pour savoir de quelle école dépend votre enfant : **perimsco.paris.fr**



## Les écoles maternelles publiques

- › 13 rue **ARMAND ROUSSEAU** 01 43 44 77 27
- › 167 rue de **BERCY** 01 46 28 95 58
- › 28 rue de la **BRÈCHE AUX LOUPS** 01 43 43 54 50
- › 16 rue **CHARLES BAUDELAIRE** 01 43 07 54 28
- › 253 bis av **DAUMESNIL** 01 55 78 21 45
- › 70 av **DAUMESNIL** 01 43 43 96 88
- › 12 rue d'**ARTAGNAN** 01 43 46 72 08
- › 15 rue **ÉLISA LEMONNIER** 01 43 43 66 91
- › 7 rue **JEAN BOUTON** 01 44 74 32 45
- › 40 rue **JACQUES HILLAIRET** 01 40 19 91 42
- › 2 pl **LACHAMBEAUDIE** 01 43 40 60 30
- › 16 blvd **CARNOT** 01 46 28 24 13
- › 16 rue **MARSOULAN** 01 43 07 67 59
- › 40 rue des **MEUNIER** 01 43 43 43 30
- › 47 rue de **PICPUS** 01 43 41 35 17
- › 56 rue de **PICPUS** 01 43 43 30 60
- › 33 rue **POMMARD** 01 46 28 52 55
- › 59 rue de **REUILLY** 01 43 07 71 34
- › 41 rue **TRAVERSÈRE** 01 43 43 70 09

## Les écoles élémentaires publiques

- › 165 rue de **BERCY** 01 46 28 94 51
- › 4 rue **BIGNON** 01 43 07 67 58
- › 18 rue de la **BRÈCHE AUX LOUPS** 01 43 43 34 30
- › 315 rue de **CHARENTON** 01 43 43 53 27
- › 51 rue de **CHARENTON** 01 43 07 74 19
- › 8 rue **CHARLES BAUDELAIRE** 01 43 07 44 71
- › 253 ter av **DAUMESNIL** 01 55 78 21 50
- › 40 blvd **DIDEROT** 01 43 07 44 70
- › 5 rue **GERTY ARCHIMÈDE** 01 56 95 08 00
- › 83 av du **GÉNÉRAL MICHEL BIZOT** 01 43 43 48 64
- › 10 A av **LAMORICIÈRE** 01 46 28 24 14
- › 8 B av **LAMORICIÈRE** 01 46 28 24 15
- › 19 rue **MARSOULAN** 01 43 07 77 39
- › 56 A rue de **PICPUS** 01 43 43 39 22
- › 56 B rue de **PICPUS** 01 43 43 11 39
- › 4 rue **POMMARD** 01 83 98 06 47
- › 27 rue de **REUILLY** 01 43 72 41 75
- › 57 A rue de **REUILLY** 01 43 07 68 47
- › 57 B rue de **REUILLY** 01 43 43 99 46
- › 52 rue de **WATTIGNIES** 01 43 43 25 24

## Une école polyvalente publique

- › 16 rue de **MONTEMPOIVRE** 01 43 41 28 50

# LE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES

## Le rôle de l'Éducation nationale

L'État a la responsabilité du recrutement des directeur-rices, des enseignant-es, des contenus de l'enseignement. C'est le Rectorat, en tant que représentant de l'État, qui **décide des ouvertures ou des fermetures de classes**.

## Le rôle de la Ville de Paris

Elle est notamment chargée d'assurer :

- › la construction, l'entretien et le fonctionnement matériel des écoles ;
- › l'équipement des écoles : jeux de cour et équipements sportifs, mobilier, matériel audiovisuel etc.
- › l'approvisionnement des écoles pour le compte des Mairies d'arrondissement en papier, crayons, livres de bibliothèques, matériel pédagogique, fournitures pour les arts plastiques, la musique, etc.
- › la gestion des professeur-es de la Ville de Paris et des personnels non enseignants qui travaillent dans l'école : gardien-ne, personnel d'animation, ASEM et personnel de service ;
- › l'organisation des activités péri et extrascolaires.

## L'Inspection de l'Éducation nationale

Elle gère administrativement les enseignant-es de la circonscription.  
**Inspection secteur 12-A** : 01 43 43 13 59  
**Inspection secteur 12 B Nation** : 01 44 62 41 06

### Les + de la Ville de Paris pour les écoles

#### Des professeur-es spécialisé-es pour les arts et le sport (PVP)

Les professeur-es de la Ville de Paris sont chargé-es, sur le temps scolaire, des enseignements artistiques et sportifs dans les écoles élémentaires, à savoir : 1h d'éducation musicale, 1h d'arts plastiques et 1h30 d'éducation physique et sportive par semaine.

#### Des directeur-rices déchargé-es de classes

Pour leur permettre de se consacrer pleinement à leurs fonctions, les directeurs ou directrices sont déchargé-es d'enseignement dans les écoles d'au moins 5 classes. Au niveau national, le seuil de décharge est de 13 classes en maternelle et 14 classes en élémentaire.



# 100 %

DES ÉLÈVES DE CP DU 12<sup>e</sup> PEUVENT BÉNÉFICIER D'UN PARCOURS DE SENSIBILISATION MUSICALE AVEC LE CONSERVATOIRE PAUL DUKAS

## La communauté éducative

Si l'école est un lieu de socialisation, d'apprentissage et de transmission des connaissances, cette mission s'inscrit dans une démarche co-éducative.

### L'équipe pédagogique

- › Le directeur/la directrice.
- › Les professeur-es des écoles.
- › Les professeur-es de la Ville de Paris, spécialisé-es en éducation physique, musique et arts plastiques.
- › Les membres du RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) : ce service dépend de l'Éducation nationale. Il est composé d'enseignant-es spécialisé-es qui s'entourent de psychologues scolaires et de rééducateur-rices en psychopédagogie.

### Le personnel périscolaire et technique

- › Les animateurs et les animatrices de la Ville de Paris : sous l'autorité du/de la Responsable éducatif-ve Ville (REV), ils et elles assurent dans le cadre de leurs fonctions, l'encadrement et l'animation pendant le temps du midi et après la classe à 15h ou 16h30.
- › Mercredi après-midi dédié aux centres de loisirs.
- › Les gardien-nes des écoles, en charge de l'accueil, des entrées et sorties.
- › Les agent-es techniques des écoles (ATE) : ils ou elles ont en charge la propreté des locaux dans les écoles élémentaires.

- › Les agent-es spécialisé-es des écoles maternelles (ASEM) participent aux activités de la classe en collaboration avec les enseignant-es, animent des ateliers périscolaires, assurent l'entretien des locaux.
- › Les agent-es de la Caisse des Écoles pour la restauration scolaire.

### Le personnel médico-social

- › L'assistant-e social-e et le/la médecin scolaire
- › Les accompagnant-es d'élèves en situation de handicap (AESH)

### Les parents

Les parents d'élèves occupent une véritable place au sein de la vie des établissements scolaires. Par le biais de leurs représentant-es élu-es, ils et elles s'expriment au conseil d'école et contribuent à animer la vie scolaire (lire p. 20). Les élections des représentant-es de parents se tiennent dans chaque école au mois d'octobre.

En outre, les parents disposent d'un outil privilégié de dialogue : **l'espace numérique de travail**. D'autres outils d'information existent tels les livrets et bulletins, les réunions de classe ou encore les panneaux d'affichage accrochés au mur de toutes les écoles.



## Le conseil d'école

Le conseil adopte le **règlement intérieur et le projet d'école**. Il est consulté sur les décisions importantes liées à la vie de l'école. Il est composé du directeur ou de la directrice de l'école, qui le préside, de l'ensemble des enseignant-es affecté-es à l'école, d'élu-es municipaux-ales, du/de la représentant-e de la Maire de Paris, des représentant-es élu-es des parents d'élèves et du/de la délégué-e départemental-e de l'éducation chargé-e de visiter les écoles. Le/la Responsable Éducatif-ve Ville (REV) est invité-e au conseil d'école. Les membres du conseil d'école siègent pendant une année jusqu'à leur renouvellement. Ils se réunissent au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent l'élection des parents. Après le conseil, le directeur/la directrice dresse un procès-verbal qui est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

### Le conseil d'école donne notamment son avis sur :

- ▶ les actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux ;
- ▶ l'utilisation des moyens alloués à l'école ; les conditions d'intégration des enfants en situation de handicap ;
- ▶ les activités périscolaires, la restauration scolaire ;
- ▶ la protection et la sécurité des enfants.



### Paris favorise la scolarisation de tous les enfants

#### Les Ulis (unités localisées pour l'inclusion scolaire), pour les enfants en situation de handicap

Les Ulis, dispositifs destinés aux enfants en situation de handicap, constituent l'une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique. Les élèves orienté-es en Ulis sont celles et ceux qui, en plus des aménagements et adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mises en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements.

#### En 2023-2024, deux écoles accueillent des ULIS : Wattignies et Lamoricière A.

#### Classe UPE2A (Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants)

Les élèves nouvellement arrivé-es en France sans maîtrise suffisante de la langue française, à partir de 6 ans et âgé-es de moins de 11 ans, sont scolarisé-es au sein de l'une des trois UPE2A du 12<sup>e</sup>, implantées dans les écoles élémentaires Diderot, Lamoricière et Gerty Archimède.

#### UPS (Unité pédagogique spécifique)

Depuis la rentrée 2022-2023, une UPS est ouverte au 315 Charenton pour accueillir les enfants résidant sur l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage du Bois de Vincennes. À partir de la rentrée 2023-2024, les élèves d'âge maternelle résidant sur l'aire seront scolarisé-es au sein de l'école 167 rue de Bercy.

# L'EMPLOI DU TEMPS DES ÉLÈVES PARISIEN·NES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h30 > 11h30	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE
11h30 > 13h30	DÉJEUNER À LA CANTINE OU À DOMICILE	DÉJEUNER À LA CANTINE OU À DOMICILE	DÉJEUNER À LA CANTINE OU À DOMICILE	DÉJEUNER À LA CANTINE OU À DOMICILE	DÉJEUNER À LA CANTINE OU À DOMICILE
13h30 > 15h	CLASSE	CLASSE	POSSIBILITÉ D'INSCRIPTION AU CENTRE DE LOISIRS (AVEC UNE FIN À 18H OU 18H30)	CLASSE	CLASSE
15h > 16h30		ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES FACULTATIVES ET GRATUITES		ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES FACULTATIVES ET GRATUITES	
16h30 > 18h Élémentaire 16h30 > 18h30 Maternelle	ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DE FIN DE JOURNÉE (GOÛTERS, ÉTUDES SURVEILLÉES, ATELIERS BLEUS ET ATELIERS COUP DE POUCE SUR INSCRIPTION)*	ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DE FIN DE JOURNÉE (GOÛTERS, ÉTUDES SURVEILLÉES, ATELIERS BLEUS ET ATELIERS COUP DE POUCE SUR INSCRIPTION)*		ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DE FIN DE JOURNÉE (GOÛTERS, ÉTUDES SURVEILLÉES, ATELIERS BLEUS ET ATELIERS COUP DE POUCE SUR INSCRIPTION)*	ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DE FIN DE JOURNÉE (GOÛTERS, ÉTUDES SURVEILLÉES, ATELIERS BLEUS ET ATELIERS COUP DE POUCE SUR INSCRIPTION)*

TEMPS SCOLAIRE

TEMPS PÉRISCOLAIRE\*

\*Pour en savoir plus sur les ateliers périscolaires en maternelle et en élémentaire, lire pages 22-25.

# LES ACTIVITÉS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES

## Des activités pour tou·tes les enfants, adaptées à leur âge

Les temps périscolaires sont des moments éducatifs à part entière habilités par l'État et la CAF. Le projet éducatif de territoire parisien associe tou·tes les enfants, sans distinction. Il est placé sous le signe des valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.

## À l'école maternelle

### L'équipe d'animation

Sous la responsabilité d'un ou d'une Responsable Éducatif·ve Ville (REV), l'équipe se compose d'agent·es spécialisé·es des écoles maternelles (ASEM) et d'animateur·rices. Leur qualification est réglementée :

- › 80 % minimum d'agent·es titulaires ou en cours d'obtention du BAFA, du CAP petite enfance ou d'un diplôme équivalent et d'un casier judiciaire vierge, dont :
  - 50 % au moins d'animateurs titulaires d'un des diplômes, titres ou certificats de qualification permettant d'exercer les fonctions d'animation ;
  - 30 % au maximum de « stagiaires » - personnes qui effectuent un stage pratique dans le cadre de la préparation du BAFA ou de l'un des autres diplômes ou titres permettant d'exercer les fonctions d'animation ;
- › 20 % au maximum d'animateurs « sans qualification ».

### Les tarifs

Certaines activités sont payantes : cantine, goûters, centres de loisirs. Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial (*lire page 26 pour les activités périscolaires et page 30 pour la restauration*).

### Les ateliers gratuits du mardi et du vendredi de 15h à 16h30

Les activités sont adaptées aux rythmes scolaires et au développement de l'enfant :

- › le langage et l'expression ;
- › l'éveil artistique ;
- › l'éveil musical ;
- › l'éveil corporel ;
- › la découverte de son environnement ;
- › la socialisation ;
- › l'éducation à la santé ; la découverte des 5 sens.

Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 14 enfants.



## Espaces premiers livres (EPL) de 11h30 à 13h30 et de 16h30 à 18h30

En application du plan lecture, les espaces premiers livres fonctionnent gratuitement et disposent d'un fonds important complété chaque année. Des animateur·rices spécialement formé·es par le Centre Paris Lecture proposent aux enfants, à travers des activités ludiques, de découvrir les mots et les images.

### Le goûter de 16h30 à 18h30

Votre enfant bénéficie d'une collation et d'activités de détente. Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 14 enfants. Les enfants peuvent quitter le goûter dès 17h30.

### Les centres de loisirs maternelle

#### Mercredi après-midi de 13h30 à 18h30

Chaque école maternelle dispose d'un centre de loisirs. Des activités culturelles, sportives ou de plein air variées et de nombreuses sorties sont organisées. Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 8 enfants. Les enfants peuvent être accueilli·es dans toutes les écoles de Paris.

#### Pendant les petites vacances scolaires

Les enfants peuvent fréquenter le centre de loisirs à la journée ou à la demi-journée soit le matin, soit l'après-midi, avec ou sans repas à la cantine.

#### Pendant les vacances estivales

Dès la fin de l'année scolaire et jusqu'à la rentrée des classes, les centres de loisirs d'été répartis dans tout Paris, accueillent à la journée les enfants parisiens. Une occasion pour elles/eux de profiter d'une multitude d'activités (sorties, Espace Nature dans le Bois de Vincennes, etc.).



POUR LES ATELIERS GRATUITS EN MATERNELLE DU MARDI ET DU VENDREDI, LE TAUX D'ENCADREMENT EST DE

**1** ADULTE POUR **14** ENFANTS

## À l'école élémentaire

### L'équipe d'animation

Sous la responsabilité d'un ou d'une Responsable Éducatif-ve Ville (REV), l'équipe se compose d'animateurs-rices et d'intervenants extérieurs pour les ateliers.

### Les tarifs

Certaines activités sont payantes : cantine, études, ateliers bleus et centres de loisirs. Les tarifs sont établis en fonction de votre quotient familial (lire page 26 pour les activités périscolaires et page 30 pour la restauration scolaire).

### Bibliothèques-centres de documentation (BCD)

Les BCD disposent d'un fonds d'environ 1 000 ouvrages, complété chaque année. Les élèves y apprennent à construire des histoires et à devenir des lecteur-rices actives et créatives. Elles sont ouvertes de 11h30 à 13h30 et de 16h30 à 18h. Les BCD sont également accessibles aux enseignant-es et à leurs élèves pendant le temps scolaire.

### Les ateliers gratuits du mardi et du vendredi de 15h à 16h30

L'enfant choisit deux ateliers par trimestre, dans le cadre d'un parcours de découverte à l'année. Il ou elle est encadré-e par les équipes d'animation de la Ville, des personnels culturels et sportifs, des conservatoires, des Centre Paris Anim' et des bibliothèques ou des partenaires associatifs.

Le taux d'encadrement est d'1 adulte pour 18 enfants. La Ville garantit l'équité entre les écoles. Pour les ateliers de proximité (bibliothèque, musée, parcs), des accompagnateur-rices assurent la sécurité des déplacements des enfants.



### Les études surveillées de 16h30 à 18h

Pendant les études surveillées, des enseignant-es et des animateur-rices aident l'enfant à réviser ses leçons. Il ou elle peut également bénéficier d'un atelier lecture gratuit dans les bibliothèques-centres de documentation. Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 18 enfants dans l'ensemble des écoles élémentaires.

### Les ateliers bleus de 16h30 à 18h

Les ateliers bleus sont des ateliers d'initiation sportifs, artistiques et culturels assurés par des associations et des clubs sportifs sélectionnés par la Ville de Paris.



#### L'accueil des enfants en situation de handicap

Les enfants en situation de handicap peuvent être accueilli-es dans des centres de loisirs ordinaires ou des centres de loisirs à parité (CLAP) dont la moitié des effectifs est composée d'enfants non porteurs-euses de handicap. Le 12<sup>e</sup> arrondissement dispose d'un centre de loisirs à parité élémentaire (6-13 ans) situé au 5 rue Gerty Archimède.

### Les Centres de loisirs élémentaire

Chaque école élémentaire dispose d'un centre de loisirs. Ils accueillent des enfants âgés de 6 à 14 ans regroupés par tranches d'âges pour bénéficier d'activités adaptées. Les centres de loisirs proposent des activités extrascolaires culturelles, sportives ou de plein air variées et de nombreuses sorties sont organisées.

#### Le mercredi de 13h30 à 18h

Chaque école élémentaire dispose d'un centre de loisirs. Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 12 enfants.

#### Les petites vacances scolaires

Les enfants peuvent, pendant les petites vacances scolaires, fréquenter le centre de loisirs à la journée ou à la demi-journée (matin ou après-midi), avec ou sans repas à la cantine.

#### Les vacances d'été

Les enfants peuvent être accueilli-es dans n'importe quel centre de loisirs parisien, à la journée. Une occasion pour eux de profiter d'une multitude d'activités (sorties, Espace Nature, Séjours Aventure, etc.).

# FACIL'FAMILLES, VOTRE SERVICE EN LIGNE

Avec le portail Facil'familles, vous pouvez suivre la facturation de l'ensemble des activités de votre enfant (périscolaire, centres de loisirs, conservatoires municipaux et petite enfance) de votre foyer : avec une facture mensuelle unique (hors restauration scolaire).

Vous pouvez également faire vos demandes d'inscription à certaines activités périscolaires ou payer vos factures en ligne par carte bancaire ou par prélèvement automatique. Les factures Facil'familles sont établies également en fonction d'un tarif (petite enfance) ou d'une tranche tarifaire précise (pour les autres activités) qui tiennent compte des ressources de votre foyer.

L'inscription au portail Facil'familles se fait automatiquement au moment de l'inscription de votre enfant à la Mairie. Vos identifiants vous sont envoyés dans les 15 jours à votre domicile. Pour justifier de votre tranche tarifaire auprès de Facil'familles :

- Si vous êtes allocataire de la CAF de Paris avec une situation à jour, et si vous avez donné votre autorisation de synchronisation de vos données, votre tranche tarifaire sera mise à jour automatiquement sans transmission de justificatifs (en renseignant votre numéro d'allocataire dans votre espace personnel Facil'familles).

- Sinon, vous pouvez sans vous déplacer et sans affranchissement, communiquer à Facil'familles un justificatif à travers le formulaire de contact de Paris.fr :

1. Si vous êtes allocataire d'une CAF, votre attestation CAF de moins de 3 mois ;
2. Si vous n'êtes pas allocataire CAF, votre avis d'imposition 2023 sur votre revenu 2022 ;
3. En dernier recours, tous autres justificatifs de revenus ou encore une notification de moins de 3 mois établie par votre caisse des écoles.

**Portail Facil'familles** : à retrouver sur le site Mairie12.paris.fr/ rubrique Portail Facil'familles

⊕ **D'INFO** :

➤ **Mission Facil'Familles**

Mairie de Paris  
210 Quai de Jemmapes 75010 Paris  
01 42 76 28 77



## Procédure d'inscription en centre de loisirs

### L'inscription au centre de loisirs est obligatoire

Afin d'améliorer l'accueil des enfants, d'adapter les activités et de réduire le gaspillage alimentaire, **l'inscription aux centres de loisirs est obligatoire** :

- pour les centres de loisirs organisés pendant les vacances scolaires (petites et grandes)
- pour les centres de loisirs le mercredi après-midi

### Calendrier des inscriptions pour les vacances scolaires

- **Automne** : du lundi 25 septembre au lundi 9 octobre 2023
- **Fin d'année** : du lundi 27 novembre au lundi 11 décembre 2023
- **Hiver** : du lundi 15 au lundi 29 janvier 2024
- **Printemps** : du lundi 11 au lundi 25 mars 2024
- **Été** : du lundi 10 au lundi 24 juin 2024

### Calendrier des inscriptions pour les mercredis, les études et goûters

- **Automne** : du lundi 28 août au lundi 25 septembre 2023
- **Fin d'année** : du lundi 9 au lundi 23 octobre 2023
- **Hiver** : du lundi 11 au mardi 26 décembre 2023
- **Printemps** : du lundi 29 janvier au lundi 12 février 2024
- **Été** : du lundi 25 mars au lundi 8 avril 2024

### La facturation des centres de loisirs repose sur les inscriptions et non pas sur la présence des enfants

- Pour les vacances d'été, l'inscription se fait à la journée uniquement.
- Pour les autres vacances scolaires, l'inscription se fait à la journée ou à la demi-journée.
- Pour les mercredis après-midi, l'inscription est forfaitaire et concerne la totalité des mercredis compris entre deux périodes de vacances (bimestre).
- Si votre enfant est inscrit-e au centre de loisirs mais ne vient pas, vous devrez néanmoins payer l'inscription.
- Si votre enfant vient au centre de loisirs sans être inscrit-e ou s'il/elle est inscrit-e dans un centre mais qu'il/elle va dans un autre, vous paierez 30 % plus cher.

### Inscription et paiement en ligne

Toute la procédure d'inscription peut se faire en ligne depuis votre compte Facil'Familles. Avec Facil'Familles, vous pouvez également choisir de payer ces activités soit par prélèvement automatique, soit par carte bancaire. Les activités relevant du périmètre Facil'Familles sont facturées selon vos revenus. **Il est donc important de faire calculer tous les ans votre tranche tarifaire qui détermine les montants facturés mensuellement** (lire p.26).

# LA RESTAURATION SCOLAIRE

La Caisse des Écoles du 12<sup>e</sup> arrondissement est en charge de la restauration scolaire dans les écoles et dans certains collèges publics. Elle propose chaque jour aux enfants des menus spécialement étudiés pour assurer un équilibre nutritionnel adapté à leur bon développement. Les menus s'inscrivent également dans les objectifs du Plan Alimentation Durable de la Ville de Paris

## Le temps du déjeuner

À l'école maternelle, le taux d'encadrement est d'1 adulte pour 14 enfants. En élémentaire, d'1 adulte pour 18 enfants. Les animateur-rices incitent les enfants à goûter tous les aliments proposés, sans les forcer.

## Des repas élaborés dans nos cuisines

La Caisse des Écoles produit elle-même environ 8800 repas par jours cuisinés chaque matin pour 50 lieux de restauration, soit directement sur place, soit dans l'une des cuisines de production du 12<sup>e</sup>. Dans ce cas, ils sont acheminés vers les écoles en « liaison chaude » et consommés dans les deux heures suivant leur préparation. Les menus sont élaborés par la diététicienne-nutritionniste de la Caisse des Écoles en collaboration avec les chef-fes de cuisines.



8800 repas sont cuisinés chaque matin depuis les 13 cuisines de l'arrondissement.

## Une alimentation durable

Les repas servis respectent l'équilibre alimentaire et privilégient la saisonnalité des denrées, avec plus de 80 % de produits de saison. Depuis mai 2022, deux menus végétariens sont proposés chaque semaine afin de sensibiliser les enfants à leur alimentation, à la cause animale et à l'impact de la consommation de viande sur la santé, le climat et la biodiversité.

**En cette rentrée 2023, plus de 79 % des produits qui composent les repas sont issus de l'agriculture biologique, labellisée et durable.**

## Développement durable, lutte contre le gaspillage alimentaire et tri des déchets

Communication, accompagnement, mise en place du service autonome des entrées, produits laitiers, desserts et pain, autant d'actions qui nous permettent de lutter contre le gaspillage alimentaire.

De la maternelle au collège, l'ensemble des réfectoires sont équipés en chariots ou tables de tri permettant ainsi la collecte et la valorisation des bio déchets sur l'ensemble de l'arrondissement.

Des pesées permettent de prendre conscience de la quantité de nourriture encore malheureusement jetée et la mise en place d'actions par toutes les acteurs-rices de la pause méridienne.

## Les ateliers petits-déjeuners équilibrés

La diététicienne-nutritionniste de la Caisse des écoles organise et anime, à la demande des équipes éducatives, des ateliers autour du petit déjeuner dans les écoles et collèges de l'arrondissement.

L'occasion pour les enfants de partager un moment de convivialité et d'apprendre à composer au mieux le premier repas de la journée.

## La commission de restauration

Incluant des membres du Comité de gestion de la Caisse des écoles, des représentant-es de parents élu-es, des membres de la communauté éducative et d'élèves, elle discute de sujets tels que l'alimentation durable et le gaspillage alimentaire en lien avec la restauration scolaire. Les réunions, qui peuvent se dérouler sur le temps scolaire, permettent d'organiser la visite d'une cuisine et de déjeuner à la cantine.

## Où consulter les menus ?

Les menus sont affichés à l'entrée de l'école de votre enfant et publiés sur le site internet de la Caisse des écoles <https://cdeparis12.fr/menus/>



# 79 %

**DES PRODUITS  
SERVIS AUX ENFANTS  
SONT ISSUS DE  
L'AGRICULTURE  
BIO, DURABLE ET  
LABELLISÉE**



## La restauration en pratique

### Une tarification liée au quotient familial

Le prix du repas pour les familles s'échelonne de 0,13 € à 7 € pour l'année 2023-2024

#### Tarifs Quotient Familial tarif/repas

1	>	à 234 €	0,13 €
2	>	à 384 €	0,85 €
3	>	à 548 €	1,62 €
4	>	à 959 €	2,28 €
5	>	à 1 370 €	3,62 €
6	>	à 1 900 €	4,61 €
7	>	à 2 500 €	4,89 €
8	>	à 3 333 €	5,10 €
9	>	à 5 000 €	6,00 €
10	<	à 5 000 €	7,00 €

### Quelles démarches ?

Pour disposer d'un tarif adapté, les familles disposent de 2 possibilités :

- › **Sur Internet**, par le biais de l'espace famille accessible sur le site web de la Caisse des Écoles du 12<sup>e</sup>. La création de compte s'effectue en se connectant à l'adresse suivante : <https://cdeparis12.fr/espace-parents>
- › **Sur dépôt du dossier** de demande d'attribution de tarif. Celui-ci peut être retiré au guichet de la Caisse des Écoles au Relais Informations Familles (RIF), ou être téléchargé directement sur le site internet de la Caisse des Écoles : <https://cdeparis12.fr/espace-parents>

Le dossier complété et accompagné des pièces justificatives peut être :

- › **Déposé au guichet** de la Caisse des Écoles du Relais Informations Familles (RIF) de la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement
- › **Transmis par mail** (format PDF uniquement) à : [contact@cdeparis12.fr](mailto:contact@cdeparis12.fr)
- › **Envoyé par courrier postal à** : Caisse des écoles du 12<sup>e</sup> – 1 rue Descos – 75012 Paris.

Notez que les tarifs de la restauration scolaire ne correspondent qu'à une part du coût réel du repas. La Ville de Paris finance la restauration scolaire par le biais d'une subvention versée à la Caisse des Écoles.

### Comment payer ses factures ?

**Par prélèvement automatique** : le formulaire est à télécharger sur le site de la Caisse des Écoles : <https://cdeparis12.fr/espace-parents>

**Par chèque ou espèce** : le règlement se fait directement auprès de l'école de votre enfant

**En ligne par carte bancaire** : le règlement se fait sur le site de la Caisse des Écoles : [cdeparis12.fr](https://cdeparis12.fr)

### Où consulter les menus ?

Les menus sont affichés à l'entrée de l'école de votre enfant et publiés sur le site de la Caisse des Écoles.

### Pour toute question concernant la restauration scolaire

**Le site de la Caisse des Écoles** : [cdeparis12.fr](https://cdeparis12.fr) ou par mail : [contact@cdeparis12.fr](mailto:contact@cdeparis12.fr)

- › **Accueil en Mairie sans rendez-vous** :  
- lundi : 8h30 à 13h et de 14h à 16h45  
- mercredi : 8h30 à 13h
- › **Les autres jours sur prise de RDV en ligne uniquement, depuis le site internet de la Caisse des écoles** : [cdeparis12.fr](https://cdeparis12.fr)



# LES COLLÈGES

**32** | Le fonctionnement des collèges publics

**33** | L'inscription et la sectorisation

**34** | Les dispositifs pour accompagner les collégien·nes



7

COLLÈGES PUBLICS DANS LE 12<sup>e</sup>



**+ d'1,5 millions euros**

D'INVESTISSEMENT CHAQUE ANNÉE POUR L'ENTRETIEN ET LA MODERNISATION DES COLLÈGES



5

COLLÈGES ONT LEURS REPAS CUISINÉS PAR LA CAISSE DES ÉCOLES DANS LE 12<sup>e</sup>



# FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS

## Le rôle de la Ville de Paris

**La Ville de Paris a en charge la construction, le fonctionnement, l'entretien et l'équipement des collèges publics.**

**Elle attribue à chaque collège une dotation** qui permet de subvenir aux dépenses pédagogiques et au fonctionnement quotidien de l'établissement.

**Elle fournit les mobiliers et le matériel** (informatiques notamment). Elle finance également des projets éducatifs et des voyages organisés à l'initiative des collèges. Les fournitures courantes (papeterie, etc.) sont à la charge des familles.

**La Ville de Paris détermine les modalités générales d'organisation de la restauration scolaire** dans le second degré. Depuis 2021, la restauration scolaire des collèges autonomes est progressivement prise en charge par les Caisses des Écoles. Dans le 12<sup>e</sup> cela a concerné le collège Jean-François Oeben à partir de la rentrée 2021 et les collèges Germaine Tillion et Guy Flavien à la rentrée 2022. L'intégration du collège Courteline est prévue à la rentrée 2024.

**Elle détermine enfin la sectorisation de chaque collège.** C'est ainsi que les élèves sont orientés vers un établissement déterminé en fonction de leur domiciliation, mais l'affectation de chaque élève relève de l'État (via le Rectorat de Paris).

## Le rôle de la Région Île-de-France

La Région est responsable du fonctionnement des lycées publics et co-responsable, avec la Ville de Paris, des cités scolaires comme celle de Paul Valéry dans le 12<sup>e</sup>.

## Le rôle de l'Éducation nationale

**L'Éducation nationale a la responsabilité des contenus de l'enseignement, des évaluations et de la délivrance des diplômes.** Les manuels scolaires au collège sont également pris en charge par l'Éducation nationale.

Le Rectorat, en tant que représentant de l'Éducation nationale, détermine le nombre d'heures d'enseignements affectées aux collèges et nomme les enseignant-es.

L'inspecteur-riche d'Académie pour le secondaire est en charge de la vie scolaire, de la gestion des postes, de la répartition des moyens d'enseignement et de l'affectation des élèves.

**Le 12<sup>e</sup> arrondissement compte 7 collèges publics sur son territoire.**

## Les collèges publics du 12<sup>e</sup>

- › **Georges Courteline**  
48 avenue du docteur Arnold Netter
- › **Guy Flavien**  
6 rue d'Artagnan
- › **Jean-François Oeben**  
21 rue de Reuilly
- › **Germaine Tillion**  
8 avenue Vincent d'Indy
- › **Paul Valéry**  
38 boulevard Sout
- › **Paul Verlaine**  
165 rue de Bercy  
14 rue Charles Baudelaire
- › **Jules Verne**  
20 rue de la Brèche-aux-Loups

# L'INSCRIPTION AU COLLÈGE PUBLIC

## Démarches d'inscription

› **Élève inscrit-e en CM2 dans une école élémentaire publique parisienne :**

Dans le cadre de la préparation de la rentrée de votre enfant en classe de 6<sup>ème</sup>, l'école vous accompagne dans toutes les démarches rattachées à l'affectation de votre enfant au collège.

› **Élève inscrit-e en CM2 dans une école élémentaire privée sous contrat à Paris :**

Les écoles privées sous contrat adressent à l'ensemble des familles d'élèves inscrits en CM2 un dossier d'inscription pour la rentrée prochaine. Celui-ci sera à remettre à l'école ou à envoyer au Rectorat de Paris à l'adresse suivante :

› **Rectorat de l'Académie de Paris**  
**Division de la vie de l'élève**  
**Bureau DVE1 - Collège**  
**12 boulevard d'Indochine**  
**75019 Paris**

› **Inscriptions en 6<sup>ème</sup> en cours d'année scolaire :**

Vous emménagez à Paris et vous souhaitez inscrire votre enfant en classe de 6<sup>ème</sup>, vous devez justifier d'une résidence principale à Paris.

⊕ **D'INFO : [ac-paris.fr](http://ac-paris.fr)**

## Dans quel collège mon enfant sera-t-il/elle scolarisé-e ?

À partir du mois de juin, vous pouvez consulter l'affectation de votre enfant sur le site internet de l'Académie de Paris. L'affectation doit être impérativement confirmée par l'inscription pour garantir la place de votre enfant au sein de l'établissement. Les formalités d'inscription sont à effectuer auprès du secrétariat du collège d'affectation.

## Dérogation de secteur

Une dérogation est une procédure administrative liée à l'assouplissement de la carte scolaire mise en œuvre uniquement pour les élèves issus-es des classes de CM2. Elle est de la compétence du Rectorat et elle est accordée selon des motifs prioritaires ou indicatifs par dispositions ministérielles.

⊕ **D'INFO : [ac-paris.fr](http://ac-paris.fr)**

### Sectorisation

L'affectation dans le collège de secteur est automatique. **Les affectations et les dérogations sont sous la responsabilité du Rectorat de Paris.** Les cas particuliers de demande d'affectation dans un collège à recrutement spécifique concernent :

- › la classe à double cursus pour l'enseignement artistique ;
- › les sections internationales ;
- › les sections sportives ;
- › les sections d'enseignement général et professionnel adaptés (SEGPA) ;
- › les Unités locales d'inclusion scolaire (ULIS) ;
- › les Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A)

⊕ **D'INFO :**

- › **Pour savoir de quel collège dépend votre enfant : [perimscs.paris.fr](http://perimscs.paris.fr)**
- › **Pour consulter les cartes de sectorisation scolaire : [cageo.sig.paris.fr/apps/secteurscolaire](http://cageo.sig.paris.fr/apps/secteurscolaire)**

# LES DISPOSITIFS POUR ACCOMPAGNER LES COLLÉGIEN·NES

La Mairie du 12<sup>e</sup> travaille avec l'ensemble de la communauté éducative à une attribution équilibrée des moyens en fonction des effectifs. Culture, sport, langues étrangères, soutien scolaire... Les collèges publics du 12<sup>e</sup> développent chacun, dans leur domaine de spécialité, des projets éducatifs qui favorisent l'épanouissement et la réussite de tou·tes les élèves.

## Les classes à horaires aménagés

Différentes classes à horaires aménagés sont proposées dans les collèges du 12<sup>e</sup> :

- › Musique (CHAM) au collège Germain Tillion
- › Théâtre (CHAT) au collège Paul Verlaine
- › Danse (CHAD) au collège Jean-François Oeben, depuis la rentrée 2023.

Ces classes à horaires aménagés fonctionnent en partenariat avec le Conservatoire Paul Dukas et offrent la possibilité aux élèves de recevoir, en complément de leur scolarité générale, une formation dans le domaine choisi.

Le collège Paul Valéry propose également une classe à horaires aménagés sport d'excellence (CHASE).

✚ D'INFO : [mairie12.paris.fr](http://mairie12.paris.fr)

## Des résidences artistiques

Afin de développer les liens entre les établissements scolaires et les structures culturelles, la Ville de Paris développe des projets éducatifs autour de résidences artistiques, au sein des collèges. C'est l'occasion pour les élèves de découvrir le processus de création et de s'initier à diverses disciplines (théâtre, danse, musique, écriture, cinéma, peinture, arts numériques, photographie, arts circassiens, marionnettes, cultures urbaines, etc.) tout en se familiarisant avec les lieux culturels fréquentés par les artistes.

## Les classes ULIS ( Unité locale d'inclusion scolaire)

Les élèves en situation de handicap sont scolarisé·es dans des petites unités comprenant au maximum 12 élèves, encadré·es par des enseignant·es spécialisé·es. Pour certains enseignements, ils et elles sont intégré·es à une classe ordinaire avec un accompagnement spécialisé en fonction de leurs besoins.

En 2023-2024, les collèges Guy Flavier, Jean-François Oeben, Jules Verne, Paul Valéry et Georges Courteline proposent des classes ULIS.



# LE 12<sup>e</sup> POUR LES FAMILLES

36 | L'éveil des tout-e-petit·es et le soutien à la parentalité



1

CONSERVATOIRE MUNICIPAL

37 | Des activités pour les familles

38 | Les Centres Paris Anim'

40 | L'accompagnement à la scolarité

42 | Les bibliothèques municipales

43 | Le Conservatoire municipal Paul Dukas



6

CENTRES PARIS ANIM' DANS LE 12<sup>e</sup>



3

BIBLIOTHÈQUES DANS LE 12<sup>e</sup>

# L'ÉVEIL DES TOUT·E·PETIT·ES ET LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

## La Parenthèse

Lieu d'accueil parents/enfants âgé-es de 0 à 6 ans.

### › Centre social CAF Charenton

#### La Parenthèse

295, rue de Charenton

01 43 07 49 10

Lundi : 15h-18h

Mardi : 16h-19h

Mercredi et jeudi

(0-3 ans uniquement, 0-6 ans pendant les vacances scolaires) : 9h30-12h30

## Le Passage des Tout-Petits

Géré par l'association CLAP (consultation et lieu d'accueil psychanalytique), le Passage des Tout-Petits est un lieu d'accueil destiné aux enfants âgé-es de moins de 5 ans et à leurs parents. C'est un lieu de parole, d'échange et de rencontre où chacun-e peut venir passer un moment et où l'on peut aborder les questions de la vie quotidienne concernant la petite enfance, la maternité, la parentalité.

Sans rendez-vous, gratuit.

Lundi, mercredi, vendredi de 15h30 à 19h

Mercredi, samedi de 9h30 à 13h

### › 24 passage Raguinot

M<sup>e</sup> Gare de Lyon

01 70 69 47 53/06 98 39 93 59

association.leclap@gmail.com

clap-passagedestoutpetits.com

### Accueil des plus grands

#### › 24 passage Raguinot

01 70 69 47 53

5-10 ans - Mardi et jeudi : 16h45-19h15

## La Maison des Ensembles

La Maison des Ensembles propose des activités dédiées aux tout-e-petit-es jusqu'à 3 ans ainsi que des activités sportives et artistiques pour les enfants âgé-es de 3 à 5 ans.

### › 3/5 rue d'Aligre

01 53 46 75 10

maisondesensembles@laligue.org

ligueparis.org

## L'espace solidaire de la Croix-Rouge

Dans cette structure, un espace Bébés-Parents accueille gratuitement, tous les lundis de 14h à 17h, des parents d'enfants âgé-es de 0 à 24 mois, pour des échanges bienveillants et une écoute attentive. L'espace solidaire de la Croix-Rouge propose aussi des ateliers : massage parents/bébés, atelier cuisine pour bébé, formation IPSEN (Initiation Premiers Secours Enfants et Nourrissons). L'espace solidaire dispose également d'une baby boutique à prix solidaire.

### › 18/20 rue Édouard Robert

01 40 01 05 21

ddas-espace12.dd75@croix-rouge.fr



## Maison des Liens Familiaux (association Olga Spitzer)

L'espace famille médiation s'adresse aux familles en conflit, en situation de rupture, séparation ou divorce : il propose écoute, dialogue et élabore des solutions concrètes.

### › 36 rue Claude Decaen 75012 Paris

01 43 07 97 34

## Centre Social Maurice Ravel

Rencontres parentalité, ateliers parents-enfants (gym, yoga, musique, philo, ciné). Ateliers de motricité libre parents-bébés (6-36 mois).

### › 6 avenue Maurice Ravel

01 44 75 60 14

animravel@laligue.org

## Centre de protection maternelle et infantile Picpus

Temps d'accueil enfants-parents

### › 43 rue de Picpus

01 53 44 99 80

0-6 ans

Trois premiers jeudis du mois : 9h30-11h

# OÙ PARTAGER UN MOMENT EN FAMILLE DANS LE 12<sup>e</sup> ?



## Samedis en famille dans une crèche

Venez avec vos enfants de 0 à 6 ans le samedi matin par des activités ludiques et gratuites. Motricité, éveil musical, arts plastiques, danse, jeux, contes...

› **Crèche**  
11 rue Villiot

› **Crèche**  
33 bis rue Montera

Dans ces crèches, les activités sont animées par l'association Crescendo de 9h30 à 12h00.  
**lieu.accueil.enfant.parent@groupe-sos.org**  
pour les centres de loisirs organisés pendant les vacances scolaires (petites et grandes).



## Cours d'école ouvertes le samedi

Profitez des cours d'école ouvertes le samedi et des animations parfois proposées.

Accès libre et gratuit. (programme devant la cour de chaque établissement)  
10h-19h (17h l'hiver)

› **École maternelle**  
2 place Lachambeaudie

› **École élémentaire**  
83 avenue du Gal Michel Bizot

› **École élémentaire**  
8 rue Charles Baudelaire  
l'entrée se fait par la rue de Cotte

› **École élémentaire**  
315 rue de Charenton

⊕ **D'INFO : [mairie12.paris.fr](http://mairie12.paris.fr)**



## Ateliers du samedi matin à l'école

Les familles sont les bienvenues pour participer avec leurs enfants de 6 à 13 ans aux activités gratuites au sein de l'école.  
8h45-11h45. Un samedi sur deux.

⊕ **D'INFO : [paris.fr](http://paris.fr)**

› **École élémentaire**  
40 boulevard Diderot  
Activités autour de la biodiversité et du développement durable, atelier sportif et autour des mangas

› **École élémentaire**  
52 rue Wattignies  
cuisine, comédie musicale, basket

› **École élémentaire**  
8 avenue Lamoricière  
Atelier robotique, livres pop-up, grands jeux



## Sport en famille

Le dispositif Paris Sport Famille permet aux parents et à leurs enfants âgés de 3 à 7 ans de découvrir et de pratiquer ensemble de nombreuses activités gratuites et ludiques.

› **Gymnase Althéa Gibson**  
13 rue Gerty Archimède  
01 56 58 46 11  
Créneau : le dimanche de 10h à 12h



## Lieux d'Accueil Enfants Parents

Dans un espace convivial, jouez ensemble, partagez avec d'autres et trouvez du soutien. Ouvert à tou-tes, sans inscription. Gratuit ou avec participation financière.

› **Le Passage des tout-petits 01 70 69 47 53**

Au 24 passage Raguinot :  
0-4 ans - mercredi, samedi 9h30-13h ;  
lundi, mercredi, vendredi 15h30-19h  
Accueil des plus grands : 5-10 ans –  
mardi, jeudi 16h45-19h15

› **La Parenthèse**

0-6 ans  
295 rue de Charenton  
01 43 07 49 10 Lun 15h-18h ; mar 16h-19h ;  
mercredi et jeudi (0-3 ans uniquement, 0-6 ans  
pendant les vacances scolaires) 9h30-12h30

› **Centre de PMI**

43 rue de Picpus  
01 53 44 99 80 0-6 ans  
3 premiers jeudis du mois 9h30-11h



## Môm'Frenay

Môm'Frenay propose un mode de garde artistique, complet et adapté pour les 4-11 ans.

Place Henri Frenay  
01 43 41 84 71  
[momfrenay@momartre.com](mailto:momfrenay@momartre.com)

⊕ **D'INFO : [momartre.net](http://momartre.net)**



## Les ludothèques du 12<sup>e</sup>

› **Relais 59**

Espaces d'échanges parents-enfants à travers le jeu.  
1 rue Hector Malot  
01 45 43 20 82

Ouvert deux mercredis par mois de 14h à 17h

› **Ludomouv'**

- Rue Bignon, animée par l'association le Périscope  
- Avenue Lamoricière, animée par l'association Accessieux.

Ces ludothèques sont ouvertes en semaine à la sortie de l'école et pendant les vacances scolaires et proposent des jeux pour tous les âges.

**Ludomouv itinérante**

Cette ludothèque se déplace dans l'espace public (jardin de Reuilly, place de la Nation, Place Henri Frenay, etc.) durant les vacances scolaires.

Elle est animée par des ludothécaires professionnels.

⊕ **D'INFO : [paris.fr/pages/les-ludotheques-2383](http://paris.fr/pages/les-ludotheques-2383)**



**d'info :** Afin de prendre connaissance de l'ensemble des activités associatives, contactez la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 12<sup>e</sup> (située 181 avenue Daumesnil) au **01 53 33 51 20**.



# LES CENTRES PARIS ANIM'

Dans les centres Paris Anim', les habitant-es du 12<sup>e</sup> bénéficient d'une large palette d'activités culturelles, sportives et artistiques, selon une politique tarifaire modulée.

## Les centres Paris Anim' du CLAJE

Ils proposent des activités pour les enfants, dès l'âge de 2 ans, pour les jeunes et pour les adultes : arts plastiques, activités sportives, arts du spectacle, danse, jeux d'esprit, langues, mise en forme, musique, sciences... Les activités ont lieu toutes les semaines, hors période de vacances scolaires durant lesquelles des stages sont proposés.

- › **Musidora**  
51 rue François Truffaut  
01 44 74 05 14  
bercy@claje.asso.fr  
claje.asso.fr/bercy
- › **Annie Fratellini**  
36 quai de la Rapée  
01 43 40 52 14  
villiot@claje.asso.fr  
claje.asso.fr/villiot-rapee
- › **Pina Bausch**  
4 passage Stinville  
01 43 41 47 87  
montgallet@claje.asso.fr  
claje.asso.fr/montgallet

- › **Bessie Smith**  
19 rue Antoine-Julien Hénard  
01 40 02 06 60  
reuilly@claje.asso.fr  
claje.asso.fr/reuilly
- › **Antenne Maya Angelou**  
10 rue Énard  
01 44 74 00 25  
montgallet@claje.asso.fr
- › **Antenne Louise Jacobson**  
91 rue Claude Decaen  
09 84 34 76 08  
antenne.lj@claje.asso.fr

⊕ **D'INFO :**  
Inscriptions : [claje.asso.fr](http://claje.asso.fr)  
Tarifs : [claje.asso.fr/tarifsdesactivites](http://claje.asso.fr/tarifsdesactivites)



## Les Centres Paris Anim' de la Ligue de l'enseignement

Ils sont gérés par la Ligue de l'enseignement dans le cadre d'une délégation de service public. Leur fonctionnement est identique à celui des autres centres.

### La Maison des Ensembles

- › **L'espace Jeunes pour les 7-14 ans**  
L'espace Jeunes est un lieu de rencontres, d'échanges, de loisirs et d'informations dédiés spécifiquement aux jeunes.

La Maison des Ensembles propose :

- l'accompagnement scolaire collégien·nes, les lundis, mardis, jeudis de 17h30 à 19h et les samedis de 11h à 12h30
- l'accompagnement au numérique et à la création sonore
- l'accompagnement pour les stages de 3<sup>e</sup>
- l'organisation de sorties et de séjours
- la création d'associations dont les jeunes assurent le fonctionnement

- › **Les accès libres :**  
les lundis, mardis et jeudis de 16h30 à 17h30.  
Le samedi de 14h à 17h30  
Planning adapté pendant les vacances scolaires, se renseigner auprès de l'accueil.

### Le Point information jeunesse pour les 15-30 ans

- › Le PIJ de La Maison des Ensembles est un lieu d'accueil et d'information destiné aux jeunes de 15 à 30 ans. À travers des actions concrètes, il répond aux demandes et aux besoins de ces derniers·ières sur des axes essentiels de leur vie quotidienne tels que : l'orientation, l'insertion professionnelle, le logement, la santé, la création d'associations, l'accompagnement de projets culturels, artistiques et solidaires via un encadrement par nos équipes et la mise à disposition de nos espaces.

- › **Contact :** [mdejeunes@ligueparis.org](mailto:mdejeunes@ligueparis.org)  
01 53 46 75 15  
**Pour les projets autour de la musique :**  
[mdeson@ligueparis.org](mailto:mdeson@ligueparis.org)  
**Pour les projets autour du multimédia :**  
[mdevideo@ligueparis.org](mailto:mdevideo@ligueparis.org)

### Le terrain de sport pour tou·tes

Le terrain est accessible à tou·tes et les animateur·rices sportif·ves encadrent ces temps en encourageant une pratique sportive variée et inclusive.

- Les horaires :  
Lundi 15h-17h15  
Mardi 16h30-17h30  
Jeudi 15h-16h15/16h30-17h30  
(réservé aux - 6 ans accompagnés)  
Vendredi 16h30-17h45  
Samedi 15h30-16h30, 16h30 à 17h30  
(réservé aux enfants de 8 ans accompagnés),  
17h30 à 18h30.

- › **Contact :** [mdesport@ligueparis.org](mailto:mdesport@ligueparis.org)

### Accès pour les 3-5 ans accompagnés d'un·e responsable légal·e :

- › Parcours de motricité chaque matinée durant les vacances scolaires.
- › Créneaux-6 ans accompagnés de 14h à 15h durant les vacances scolaires

### Maurice Ravel

Le centre propose des activités pour les enfants et les adolescent·es favorisant la découverte et l'apprentissage : sport, arts de la scène, danse, musique, arts, langues et soutien scolaire.

- › **6 avenue Maurice Ravel**  
01 44 75 60 14  
[animravel.fr](http://animravel.fr)

Point information jeunesse, accueil jeunes, animation jeunesse (à partir de 11 ans)

- › 01 44 75 60 02  
[pjiravel@laligue.org](mailto:pjiravel@laligue.org)  
[animravel.fr](http://animravel.fr)

# L'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

Votre enfant a besoin d'un soutien, d'une aide aux devoirs pour mieux réussir en élémentaire, au collège ou au lycée ? Voici la liste des structures à caractère non lucratif qui proposent un accompagnement dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Contactez-les directement pour connaître leurs modalités d'inscription.

## Maternelle • Élémentaire

- › **Mom'frenay**  
12 rue Jean Bouton  
01 43 41 84 71  
momfrenay@momartre.com  
Maternelle et Élémentaire  
Sorties d'école et ateliers artistiques :  
du lundi au vendredi jusqu'à 20h

## Élémentaire

- › **Les 12 sourires**  
3 passage Stinville  
(Exercices aux Centres Paris Anim' Pina Bausch et Bessie Smith)  
les12sourires@gmail.com  
CE1 au CM2  
Mercredi de 14h à 16h et samedi de 14h à 17h

## Élémentaire

- › **Aide Scolaire Picpus (École Élémentaire B)**  
56 rue de Picpus  
aide-scolaire-picpus@laposte.net  
Élémentaire - Sur seule proposition des enseignants de l'école Picpus B  
Lundi, mardi et jeudi de 17h à 18h et  
mercredi de 12h30 à 13h30

## Élémentaire

- › **La Camillienne**  
12 rue des Meuniers  
01 43 07 55 61  
lacamillienne12@gmail.com  
De l'élémentaire au lycée : entre 30 et 50 €/an  
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30

## Élémentaire

- › **Centre Paris Anim' Musidora**  
51 rue François Truffaut  
01 44 74 05 14  
bercy@claje.asso.fr  
CE1 au CM2 : Mardi et vendredi de 16h45 à 18h

## Élémentaire • Collège

- › **Centre Paris Anim' Maurice Ravel**  
6 Avenue Maurice Ravel, 75012  
01 44 75 60 14  
lwhyte@ligueparis.org  
Élémentaire et collège  
Du CE1 au CM2 : lundi, mardi et jeudi de 16h45 à 17h30 et mercredi de 14h à 15h  
De la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> : lundi, mardi et jeudi de 17h30 à 19h et mercredi de 15h à 16h

## Élémentaire • Collège

- › **Durance Etudes**  
8 rue de la Durance  
chantperr@wanadoo.fr  
CE1 à la 3<sup>e</sup>  
Lundi et jeudi de 17h30 à 18h30  
6<sup>e</sup> - 5<sup>e</sup> : mercredi de 17h à 19h  
et vendredi de 15h30 à 17h30  
4<sup>e</sup> - 3<sup>e</sup> : mardi et jeudi de 18h45 à 20h

## Élémentaire • Collège

- › **Le Relais 59 Centre Social**  
1 rue Hector Malot  
01 43 43 20 82  
periscolaires@csrelais59.org  
infos@csrelais59.org  
Élémentaire et collège  
Élémentaire : 2 séances par semaine 15h/16h30 - 18h  
Collège : 1 séance par semaine

## Élémentaire • Collège

- › **Secours Populaire Français**  
12 rue Montgallet  
01 53 41 39 39/37  
accompcol.spf75@gmail.com  
Du CE1 à la 3<sup>e</sup>

## Élémentaire • Collège

- › **R.E.T.I.F**  
3 place Maurice de Fontenay  
06 76 39 24 84  
retif@gmx.fr  
Élémentaire et collège  
Élémentaire : lundi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h  
Collège : mardi et jeudi de 18h à 19h30

## Élémentaire • Collège • Lycée

- › **Centre Paris Anim' Annie Fratellini**  
36 quai de la Rapée  
01 43 40 52 14  
villiot@claje.asso.fr  
Du CE1 à la 5<sup>e</sup>  
Élémentaire : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h15 à 18h  
Collège : mardi et jeudi de 18h à 19h15

## Élémentaire • Collège • Lycée

- › **Entraide Scolaire Amicale**  
181, avenue Daumesnil  
06 85 09 27 21  
paris12@entraidescolaireamicale.org  
Élémentaire, collège, lycée  
À domicile

## Élémentaire • Collège • Lycée

- › **CAF Centre Social de Charenton**  
295 rue de Charenton  
01 43 07 49 10  
olascecile88@yahoo.fr  
Élémentaire au lycée (sauf en terminale)  
Élémentaire : lundi et jeudi de 16h30 à 18h30  
Collège : mardi et vendredi de 17h à 19h  
Lycée : mercredi de 17h30 à 19h30

## Élémentaire • Collège • Lycée

- › **Centre Paris Anim' Antenne Louise Jacobson**  
91 rue Claude Decaen  
01 83 64 10 24  
antenne.lj@claje.asso.fr  
CM1 - CM2 : jeudi 18h à 19h30  
6<sup>e</sup> - 5<sup>e</sup> : jeudi 16h45 à 19h  
4<sup>e</sup> - 3<sup>e</sup> : mardi de 18h à 19h30  
Lycée : lundi de 18h à 19h30

## Collège

- › **La Maison des Ensembles**  
3 Rue d'Aligre  
01 53 46 75 10  
maisondesensembles@ligueparis.org  
Collège  
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 17h30 à 19h  
Préparation aux examens : samedi de 10h30 à 12h

## Collège • Lycée

- › **Centre Paris Anim' Pina Bausch**  
4 Passage Stinville  
01 43 41 47 87  
lea.rocafull@claje.asso.fr  
Collège et lycée  
Mardi de 16h30 à 19h

## Collège • Lycée

- › **We Skool**  
22 rue Gabriel Lamé  
yossi@weskool.fr  
Collège et lycée  
Lycée : mercredi de 18h à 20h  
Collège : lundi de 18h à 19h30

## Collège • Lycée

- › **Quokka**  
106 boulevard Diderot  
06 95 77 90 37  
quokkarent@gmail.com  
Ateliers parents et/ou ados sur la communication, la scolarité et l'orientation

# LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

## Bibliothèque jeunesse Diderot

La bibliothèque jeunesse Diderot est **spécialisée dans les publics enfants et adolescents.**

Cette bibliothèque propose de nombreuses activités jeunesse : expositions, ateliers, clubs lecture, ainsi qu'une « heure du conte » sur inscription chaque mercredi (hors vacances scolaires) pour les 0-3 ans et une séance de cinéma mensuelle le samedi. L'inscription, renouvelable annuellement, se fait sur simple présentation d'une carte d'identité et en présence des responsables légaux : a) les mineur-es.

### › Horaires

Mardi, jeudi, vendredi : de 15h30 à 18h30

Mercredi : de 14h à 18h30

Samedi : 10h-13h/14h-18h

Vacances scolaires : mardi au vendredi de 15h30 à 18h30 et samedi de 14h à 18h

### › Horaires vacances

Mercredi : de 10h à 18h30

42 avenue Daumesnil

01 43 40 69 94

bibliotheque.diderot@paris.fr

Métro : Gare de Lyon

## Bibliothèque Saint-Éloi

Implantée au cœur de l'îlot Saint-Eloi, depuis 1971, la bibliothèque offre, dans un espace lumineux et accueillant, une collection de livres, DVD et jeux de société, pour enfants, adolescents et adultes.

**Pôle sourd**, elle est spécialisée dans l'accueil des publics sourds en Langue des Signes Française et propose des animations accessibles.

**Pôle de langues**, elle offre de nombreuses méthodes et livres en langues étrangères. La bibliothèque entretient de nombreux partenariats avec les acteurs culturels, éducatifs et sociaux du territoire. Elle participe au Prix

des lectrices et des lecteurs qui récompense un premier roman, ainsi qu'aux Mordus du manga. Sa programmation culturelle, riche et variée, s'adresse à tous les publics.

### › Horaires

Mardi au vendredi : de 13h à 19h

Samedi : de 10h à 18h

### › Horaires vacances scolaires

Mardi au vendredi : de 14h à 18h

Samedi : de 10h à 13h/de 14h à 18h

23 rue du Colonel Rozanoff

01 53 44 70 30

bibliotheque.saint-eloi@paris.fr

Métro : Reuilly-Diderot

## Médiathèque Hélène Berr

Dans un espace de plus de 2 100 m<sup>2</sup> sur 6 étages, l'usager.ère trouvera à la médiathèque Hélène Berr une offre complète de 125 000 ouvrages : romans, bandes dessinées, mangas, revues, CDs, DVDs, livres sonores et documentaires pour enfants et pour adultes. Le 4<sup>e</sup> étage est réservé à la jeunesse et propose une grande variété de livres pour tous les âges. La médiathèque est ouverte à tou-tes et il est également possible d'y emprunter un instrument de musique, de jouer à des jeux de société, de profiter du jardin ou encore de participer à un des nombreux événements qui rythment la vie de ce lieu d'échanges et d'ouverture du 12<sup>e</sup> arrondissement : ateliers, conférences, rencontres, concerts, projections, débats, spectacles, expositions, lectures. Des lectures pour enfants y sont proposées : le 1<sup>er</sup> samedi du mois pour les tout-e-petit-es, le 2<sup>e</sup> samedi du mois pour les 4 ans et plus.

### › Horaires

Mardi, jeudi et vendredi : de 13h à 19h

Mercredi : de 10h à 19h

Samedi : de 10h à 18h

Dimanche : de 13h à 18h

70 rue de Picpus

01 43 45 87 12

mediatheque.helene-berr@paris.fr

Métro : Nation, Daumesnil, Bel-air

# LE CONSERVATOIRE MUNICIPAL PAUL DUKAS

Le Conservatoire municipal Paul Dukas propose aux enfants du 12<sup>e</sup> près de 70 disciplines en musique, en danse et en théâtre, enseignées par plus de 130 professeur-es. L'auditorium de 200 places est l'espace de nombreuses représentations gratuites de musique, danse et théâtre, mais aussi de projections, conférences, classe de maîtres, cours participatifs...

## Disciplines enseignées :

- › **Danse** : cours collectifs de danse classique, contemporaine ou jazz, enseignements complémentaires (formation musicale, culture chorégraphique, analyse du mouvement, danse de caractère, etc.).
- › **Musique** : tous instruments (bois, cuivres, percussions, claviers, cordes), chant, création, composition, composition de musique à l'image, (écriture, orchestration, improvisation, musique assistée par ordinateur), cours individuels et collectifs avec la possibilité de débiter la musique en orchestre (vents, brass band) ou en chœur (chant).
- › **Théâtre** : cours collectif de théâtre (permettant la pratique de la mise en scène, l'écriture, le masque, le clown, etc.), enseignements complémentaires (vidéo, danse, chant, etc.), art du conte (à partir de 16 ans).

- › Pour les débutant-es (dès la grande section de maternelle pour la danse, le CE1 pour la musique et la 6<sup>e</sup> pour le théâtre) : Découverte et pratique artistique de la danse, du théâtre, du chant ou des instruments. Admission par tirage au sort (inscription en ligne au tirage au sort en mai-juin).
- › Pour les non débutant-es, ayant déjà pratiqué en atelier TAP, école associative, centre Paris Anim', cours particuliers, ou en conservatoire (en DANSE à partir du CM1 et jusqu'à 21 ans / en MUSIQUE à partir du CE2 et jusqu'à 30 ans / en THEATRE 18-23 ans) ; admission sur test d'entrée (inscription en ligne en juin-juillet-août pour audition en septembre).
- › Pour les élèves souhaitant composer par ordinateur (MAO), un cursus leur est dédié.

Retrouvez tous les détails relatifs aux inscriptions sur [conservatoires.paris.fr](http://conservatoires.paris.fr)

Les enseignements sont accessibles aux personnes en situation de handicap moteur, auditif ou mental. Contactez la référente accessibilité du conservatoire, Mariangela Siani : [mariangela.siani@paris.fr](mailto:mariangela.siani@paris.fr)

Les droits de scolarité sont calculés en fonction du quotient familial. Votre justificatif tarifaire doit être adressé chaque année à Facil'familles (lire p.26).

### › Conservatoire Paul Dukas

51 rue Jorge Semprun

01 43 47 17 66

[conservatoires.paris.fr/conservatoires/dukas](http://conservatoires.paris.fr/conservatoires/dukas)



# 1 630

ÉLÈVES INSCRIT-ES AU  
CONSERVATOIRE PAUL  
DUKAS À LA RENTRÉE  
2022

# LES CONTACTS UTILES

## Relais Informations Familles du 12<sup>e</sup>

130 avenue Daumesnil  
01 44 68 12 40  
Ouvert tous les jours de 8h30 à 17h  
**sur rendez-vous**  
[ddct-ma12-rif@paris.fr](mailto:ddct-ma12-rif@paris.fr)

## Centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI)

1 rue Tourneux : 01 43 07 83 37  
43 rue de Picpus : 01 53 44 89 80

## Service D'agrément et D'accompagnement des Assistants Maternels et Familiaux (SAMF) du 12<sup>e</sup>

31 rue Rambouillet  
01 55 78 86 40  
[dfpe-samf12@paris.fr](mailto:dfpe-samf12@paris.fr)

## Caisse des Écoles du 12<sup>e</sup>

130 avenue Daumesnil  
01 44 74 33 80  
**Sans rendez-vous :**  
lundi de 8h30 à 13h et 14h à 16h45  
Mercredi 8h30 -13h  
**Avec rendez-vous :** mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 13h et 14h à 16h45, mercredi 8h30 -13h sur le site de la Caisse des Écoles

## Inspection de l'Éducation nationale

Inspection secteur 12-A3 :  
01 43 43 13 59  
Inspection secteur 12B Nation :  
01 44 62 41 06

## Maison de la Vie associative et citoyenne du 12<sup>e</sup>

181 avenue Daumesnil  
01 53 33 51 20  
[maison.asso.12@paris.fr](mailto:maison.asso.12@paris.fr)  
Ouvert du mardi, mercredi et vendredi de 10h à 13h et de 14h à 18h30  
Le jeudi de 14h à 19h  
et le samedi de 10h à 14h

## Facil'Familles

**En toute autonomie 24h/24 :**  
vous pouvez saisir une demande /réclamation sur le formulaire de contact de Paris.fr ([sollicitations.paris.fr](http://sollicitations.paris.fr))

**Par téléphone :** Appelez le 01 42 76 28 77 du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00  
Si nécessaire un expert vous rappelle pour un rendez-vous personnalisé du lundi au vendredi de 08h45 à 12h00 / 13h00 à 16h00

**Par courrier :**  
210 quai de Jemmapes - 75010 Paris

 **Les usagers ne sont pas reçus librement sur site (convocation obligatoire).**

## Rectorat de l'Académie de Paris

12 boulevard d'Indochine 75019 Paris  
01 44 62 40 40  
[ac-paris.fr](http://ac-paris.fr)

## Bibliothèque jeunesse Diderot

42 avenue Daumesnil  
01 43 40 69 94  
[bibliotheque.diderot@paris.fr](mailto:bibliotheque.diderot@paris.fr)  
Ouvert du mardi au samedi

## Bibliothèque Saint-Éloi


23 rue du Colonel Rozanoff  
01 53 44 70 30  
[bibliotheque.saint-eloi@paris.fr](mailto:bibliotheque.saint-eloi@paris.fr)  
Ouvert du mardi au samedi

## Médiathèque Hélène Berr

70 rue de Picpus  
01 43 45 87 12  
[mediatheque.helene-berr@paris.fr](mailto:mediatheque.helene-berr@paris.fr)  
Ouvert du mardi au dimanche  
Dimanche : 13h-18h (sauf juillet et août)

## Conservatoire Paul Dukas

51 rue Jorge Semprun  
01 43 47 17 66  
[conservatoires.paris.fr](http://conservatoires.paris.fr)

Le Guide 0-16 ans est édité par la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement  
130, avenue Daumesnil - 75012 Paris  
01 44 68 12 12  
[Mairie12.paris.fr](http://Mairie12.paris.fr)  
Rédaction en chef : Marine Riou Bullot  
Directrice de la publication : Emmanuelle Pierre-Marie  
Crédits photos : Couverture : Zivica Kerkez ; Ville de Paris / Sophie Robichon, Emilie Chaix, Joséphine Brueder, Guillaume Bontemps ; Pexels / CDC, Kelvin Agustinus.  
Conception - Mise en page :  [agence-bollivie.fr](http://agence-bollivie.fr)  
Impression : Direct Impression  
Tirage : 5 000 exemplaires  
Septembre 2023



# 0-16 ans

LE GUIDE DE LA  
**PETITE ENFANCE,**  
DE L'ÉCOLE ET DU  
**PÉRISCOLAIRE**  
DANS LE 12<sup>e</sup>



**Mairie du 12<sup>e</sup>**

130, avenue Daumesnil  
75012 Paris  
tél. : 01 44 68 12 12

 [Mairie12@paris.fr](mailto:Mairie12@paris.fr)

 [Mairie12.paris.fr](http://Mairie12.paris.fr)

 [Facebook.com/Mairie12Paris](https://www.facebook.com/Mairie12Paris)

 [@Mairie12Paris](https://twitter.com/Mairie12Paris)

 [Mairie12paris](https://www.instagram.com/Mairie12paris)